

## Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement*

**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

### Cadre réservé à l'administration

Date de réception :  
19/11/2012

Dossier complet le :  
03/12/2012

N° d'enregistrement :  
F01112P0099

### 1. Intitulé du projet

Aménagement des espaces publics et travaux de VRD du secteur  
Maille Horizon Nord à Noisy-le-Grand (93)

### 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

#### 2.1 Personne physique

Nom - Prénom -

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale Ville de Noisy-Le-Grand

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale Monsieur le Maire, Michel PAJON

RCS / SIRET Forme juridique

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6° d) 51° a)	Routes (longueur totale d'environ 2,2 km) Défrichement sur une surface d'environ 3,09 ha

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1**

#### 4.1 Nature du projet

Création de voies et de réseaux publics ainsi qu'un parc public avec terrassement des terrains existants et défrichement.

## 4.2 Objectifs du projet

- Création d'espaces publics et de voirie pour desservir le Collège International en 2014 et le Lycée International en 2015.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les travaux prévus seront séquencés en 7 phases.

Phase 0 : terrassements et défrichements

Phase 1 : Création de voie pompiers, accès piétons PMR et branchements réseaux pour desservir le Collège international

Phase 2 : Création de la voie pompier , accès véhicules et promenade pour desservir le Lycée international

Phase 3 : Avenue du Mont d'Est, Avenue Montaigne, partie de la place-balcon, promenade haute, descente vers le Lycée international

Phase 4 : Sente jardins : aménagements qualitatifs définitifs, gestion des EP et raccord aux espaces publics

Phase 5 : aménagement de voies (route de Neuilly)

Phase 6 : aménagement de l'équipement public, du parking et de la place balcon

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet prévoit d'une part une requalification des grands axes de circulations existants (Bd du Mont d'Est, route de Neuilly, rue des Bas Hurts) pour permettre une plus grande fluidité du trafic notamment au travers du prolongement de l'avenue Montaigne et d'autre part des espaces publics généreux à destination des piétons et des cyclistes.

Pour aller dans le sens d'une ville apaisée, les espaces circulés sur les voies créées (hormis l'avenue Montaigne prolongée) seront traités en zone de rencontre avec priorité absolue aux modes doux sur les voitures.

Par ailleurs, le site propose une très bonne accessibilité en terme de transports en commun moins de 500 m de la gare du RER A et prochainement desservi par l'Est TVM sur le bd du Mont d'Est.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

- Implantation du Collège International (septembre 2014)
- Implantation du Lycée International (septembre 2015)

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

**4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Autorisation de défrichement

**4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli**

- Autorisation de défrichement

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Surface de défrichement soumis à autorisation	environ 3,09 ha
Longueur des voies publiques	environ 2200 ml

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

MAILLE HORIZON NORD  
  
Angle N-E:  
Route de Neuilly  
Boulevard Mont d'Est  
à l'angle S-O:  
rue des Aulnettes  
rue des bas heurts  
  
93 160 Noisy-le-Grand

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 2 °32 ' 25" 3 Lat. 48 °50 ' 32" 7

**Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :**

Point de départ : Long. 2 °32 ' 36" 2 Lat. 48 °50 ' 36" 0

Point d'arrivée : Long. 2 °32 ' 13" 4 Lat. 48 °50 ' 30" 6

Communes traversées :

Noisy-le-Grand

**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**

Oui

Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?**

Oui

Non

**4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?**

**4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?**

Oui

Non

**Si oui, de quels projets se compose le programme ?**

Aménagement des espaces publics

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

### 5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Friche arbustive, clairières, poches arborées  
Règlement applicable à la zone du projet : zone UMe

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui  Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :  
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

PLU  
Dossier approuvé par délibération du Conseil Municipal  
du : 16 novembre 2011

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

### 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	ZNIEFF 1: à 1,1 km Plaine inondable de la Haute-Ile ZNIEFF 2: à 3,4 km Vallée de la Marne de Gournay-sur-Marne à Vaires-sur-Marne Arrêté de protection de biotope: à 3.2 km Bois-St Martin
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Arrêté préfectoral du 20 mars 2000 relatif au classement sonore du réseau national et départemental classe la RD75 en catégorie 3

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Ensembles bâtis cohérents à protéger, mettre en valeur ou requalifier (document PLU): -Rue Pierre Brossolette à 400 m du projet -Secteur de l'Eglise St Sulpice à 1 km du projet
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Commune soumis: au risque inondation par débordement direct, au risque inondation par ruissellement pluvial, au risque retrait/gonflement des sols argileux, au risque TMD.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Au droit du projet pas de sites pollués (information BASIAS) Diagnostic pollution en cours
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Captage le plus proche: "Prise d'eau Neuilly" à environ 1,2 km de Maille Horizon Nord donc projet hors périmètre de protection
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une des 14 entités du site Natura 2000 FR 1112013 dénommé "Sites de la Seine-Saint-Denis" est à 1,2 km du projet. Il s'agit de la Plaine inondable de la Haute-Ile.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne prévoit aucun prélèvement d'eau, les risques sont donc limités
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En raison d'une perméabilité des terrains faible, le projet ne prévoit pas d'infiltrer les eaux pluviales. Le risque d'impacter les masses d'eau souterraines est donc limité (à confirmer avec le rapport de sol).
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Surface totale de déblais du projet : environ 31 400 m <sup>2</sup>
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Surface totale de remblais du projet : de 34 800 m <sup>2</sup> à 39 200 m <sup>2</sup> environ. Remblais en matériaux du site et en GNT.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet prévoit de défricher 3,09 ha. Néanmoins le diagnostic n'indique pas une faune/flore exceptionnelle mais la présence d'espèces invasives (Renouée du Japon, Buddleia). En phase travaux, les précautions seront prises pour éviter leur dissémination
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'étude de pollution de sol et pédologique mettra en évidence la qualité des matériaux présents sur le site et les filières d'utilisation possibles de ces déblais

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Défrichement sur 3,09 ha. Une compensation sera réalisée. L'impact forestier global de ces projets sera positif pour Noisy-le-Grand.
<b>Risques et nuisances</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Risque TMD : D75 (route de Neuilly), D330 (Bd Mont d'Est)
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La réalisation des voiries et murs de soutènement entraîneront des terrassements. Ils seront dimensionnés conformément aux prescriptions des études géotechniques. Les eaux pluviales seront gérées par un réseau séparatif et avec rejet limité
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	En ce qui concerne la réalisation du Parc, toutes les préconisations seront prises afin que les terrains susceptibles d'être pollués ne soient pas en contact avec les personnes. Aucun établissement à proximité n'est susceptible de provoquer des risques sanitaires.
	<b>Commodités de voisinage</b>	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendrera pas d'odeurs et ne sera pas concerné par des nuisances olfactives.
Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le projet n'engendrera pas de vibrations et peut être concerné par les vibrations du RER A.

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet prévoit l'éclairage des chaussées et des trottoirs.</p>
		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet est concerné par l'éclairage des voiries existantes, notamment D330 et D75.</p>
<b>Pollutions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les rejets polluants dans l'air seront proportionnels au trafic. Néanmoins le projet prévoit la mise en place de pistes et de bandes cyclable ainsi que des cheminements piétons importants.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet prévoit la collecte des eaux pluviales issues des voiries via des noues complété d'un réseau EP séparatif. Ces rejets se feront avec un débit limité dans un réseau EP de capacité suffisante.</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Lors des travaux les eaux chargées seront traitées avant rejet.</p>
<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet aura un impact paysager positif.</p>
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publiée</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	<b>Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°</b> : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
• annexe 0: Note contexte du projet Maille Horizon Nord
• annexe 6: délibération du 15 décembre 2011 autorisant M. le Maire à signer tout document et demandes d'autorisations liées à l'utilisation et à l'affectation des propriétés objet du protocole
• annexe 7: 7a) secteur de défrichement soumis à demande d'autorisation (DRMAAF) 7b) délimitation des secteurs restant à défricher (ville de Noisy-le-Grand)

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Noisy-le-grand le, 15 Novembre 2012

Signature





